

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes Norge et Tille
27 novembre 2023
Extrait du registre des Délibérations

Département de la Côte d'Or

Date de convocation (mail) :
20 novembre 2023

Date d'affichage :
20 novembre 2023

Nombre de Conseillers
En exercice : 29

Présents : 25
Absents : 5
Pouvoirs : 3
Votants : 28

L'an deux mille vingt-trois, le 27 novembre, à 18h30 le Conseil de la Communauté de Communes "Norge et Tille" s'est réuni dans la salle du conseil à Arc-sur-Tille sous la présidence de Ludovic ROCHETTE.

Etaient présents :

Patrick MORELIERE - Valérie THEVENET - Bruno PICONNEAUX - Brigitte CHABEUF - Rémi BOURGEOT - Patricia GOURMAND - Philippe MEUNIER - Didier MAINGAULT - Ludovic ROCHETTE - Frédéric IMBERT - Martine DEMAURE - Maryline GIRAUDET - Dominique BRUOT - Patrice DEMAISON - Denis MAILLER - Fabien CARD - Claude GUICHET - Nadine MUTIN - Ludovic CHATEAU - Michel LENOIR - Françoise VAN ROY - Jean-François DELNESTE - Nadine BAZIN - Christine BLANC - Jean-Paul ROCHE.

Etaient excusés : Patrick CERDAN - Michel CLAUSS (donne pouvoir à Dominique BRUOT) Jacques MEDEAU (donne pouvoir à Philippe Meunier) - Françoise VAN ROY (supplée par Tristane Konczewski - Pierre JOBARD (donne pouvoir à Nadine Bazin)

Secrétaire de séance :

Didier Maingault

FINANCES RH

Le Conseil Communautaire :

- **DECIDE** de donner délégation au Président pour les décisions d'admission en non-valeur pour un montant de 100€
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de subvention au titre du dispositif conseiller numérique France services
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions de mutualisation entre la CCNeT et les communes
- **DECIDE** d'adopter les ratios proposés
- **DECIDE** d'adopter la proposition de l'autorité territoriale et de créer un emploi permanent à de C2 à raison de 35 heures hebdomadaires (35/35^e).
- **DECIDE** de supprimer l'emploi permanent de C1 à raison de 35 heures hebdomadaires (35/35^e).
- **DECIDE** d'adopter la proposition de l'autorité territoriale et de créer un emploi permanent à de 1^{er} grade à raison de 35 heures hebdomadaires (35/35^e).
- **DECIDE** de supprimer l'emploi permanent de 2^{eme} grade à raison de 35 heures hebdomadaires (35/35^e).
- **VALIDE** les lignes directrices de gestion
- **AUTORISE**, le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2024 du budget principal dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal 2023,
- **DECIDE** de prendre la décision modificative suivante

	Augmentation de crédit		Diminution de crédit
6217 personnel affecté par la commune membre du GFP	+ 25 000 €		
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)			- 25 000 €

- **AUTORISE** le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget de la communauté de communes Norge et Tille

ENFANCE JEUNESSE

Le Conseil Communautaire :

- **ACCEPTTE**, d'ouvrir un poste grade éducateur de jeunes enfants à hauteur de 28 heures par semaine pour le poste d'animatrice RPE.
- **DECIDE** de valider la mise à jour de la convention de mise à disposition des personnels de Varois et Chaignot pour la gestion de l'accueil des mercredis en période scolaire, à compter du 1^{er} septembre 2023.
- **DECIDE** de valider la mise à jour de la convention de mise à disposition des personnels d'Arc-sur-Tille pour la gestion de l'accueil des mercredis en période scolaire à partir du 1^{er} septembre 2023 jusqu'au 31 aout 2026.
- **APPROUVE** le principe de mise en délégation du service publique de gestion de l'accueil de loisirs, à partir de la rentrée 2024-2025, durant les vacances scolaires et les mercredis après-midi repas compris, ou entiers pour les communes ayant opté pour la semaine de 4 jours, à compter du 1^{er} jour de la rentrée 2024/2025, jusqu'au dernier jour des vacances d'été 2029.
- **DECIDE** de lancer la consultation pour la prochaine Délégation de Service Public pour la gestion du Multi-accueil situé à Arc-sur-Tille, jusqu'au dernier jour de l'été 2029 ;
- **VALIDE** l'avenant au contrat de repas livrés avec la société SHCB ;

ECONOMIES - TRAVAUX

- **ACCEPTTE** la convention pour le balisage et l'entretien des circuits de randonnée de la communauté de communes Norge et Tille
- **ACCEPTTE** l'avenant au marché de service de collecte des ordures ménagères
- **D'accepter** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération,
- **D'autoriser** l'adhésion de CC NORGE ET TILLE en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- **D'autoriser** le Président à signer la convention constitutive du groupement,
- **DECIDE DE SE PRONONCER** sur la création du comité des partenaires de la Communauté de Communes Norge et Tille, mutualisé avec la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à intégrer le comité des partenaires de la Communauté de Communes Norge et Tille au Comité Des Partenaires de Bassin régional,
- **D'APPROUVER** la création d'un Comité de Pilotage territorial « FEDER RURAL » mutualisé entre la Communauté de Communes Norge et Tille et la Communauté de Communes Plaine Dijonnaise, et son mode de fonctionnement,

ECOLE DE MUSIQUE

- **ACCEPTE** le renouvellement de cette convention SDEA,

BASE DE LOISIRS

- **VALIDE** l'avenant à la convention du stade de ski nautique jusqu'au 31 mars 2023 ;

Fin de la séance à 19h30

Fait à Bretigny, le 28/11/2023

Le président,
Ludovic ROCHETTE

